



**Doc. 12258**

11 mai 2010

## L'avortement sélectif: une forme de gynocide

### Proposition de résolution

déposée par M. Luca VOLONTÈ et d'autres membres de l'Assemblée

---

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

---

D'après des rapports récents, une nouvelle tendance est apparue au niveau mondial : l'avortement sélectif selon le sexe du fœtus. Elle résulte de la combinaison du recours fréquent à l'avortement comme moyen de planification des naissances et de la facilité d'accès à la technologie de détermination du sexe avant la naissance.

Cette tendance s'explique par la préférence pour un fils, profondément ancrée dans de nombreux pays et cultures. Si les parents souhaitent limiter le nombre d'enfants de leur foyer ou y sont contraints, ils recourent aux diagnostics prénataux pour déterminer le sexe de leur enfant. Cette pratique très répandue – judicieusement nommée « *gendercide* » par certains observateurs anglophones – a entraîné un énorme déséquilibre entre les naissances de garçons et de filles. Les pays les plus touchés par cette nouvelle tendance sont la Chine (où, d'après l'Académie chinoise des sciences sociales, il naît 124 garçons pour 100 filles), l'Inde (où la proportion est similaire), la Corée du Sud et Taïwan, mais aussi des pays européens.

Ce déséquilibre entre les garçons et les filles menace gravement la sécurité mondiale. L'élimination sélective des filles avant la naissance va, dans un futur proche, aggraver nettement la baisse des taux de natalité, ce qui pourrait menacer la viabilité d'économies nationales entières. L'existence de foules de jeunes hommes n'ayant pas de perspective de trouver une femme et de fonder une famille est de nature à créer des troubles sociaux, à provoquer des violences et à susciter une radicalisation politique.

L'Assemblée parlementaire devrait donc examiner cette question et inviter les Etats membres du Conseil de l'Europe à condamner, le cas échéant, l'avortement sélectif selon le sexe du fœtus, s'ils ne l'ont pas encore fait, et à adopter des politiques et des mesures législatives visant, d'une part, à limiter strictement l'usage des diagnostics prénataux au dépistage de troubles médicaux auxquels une solution peut être apportée durant la grossesse et, d'autre part, à empêcher l'utilisation de ces tests à des fins d'avortement sélectif. Il importe ainsi au plus haut point de promouvoir l'adoption et l'application de telles mesures dans les pays susmentionnés n'appartenant pas à l'Organisation.

*Signé (voir au verso)*



Signé<sup>1</sup>:

VOLONTÈ Luca, Italie, PPE/DC  
AGRAMUNT Pedro, Espagne, PPE/DC  
BERGAMINI Deborah, Italie, PPE/DC  
BOSWELL Tim, Royaume-Uni, GDE  
DUNDEE Alexander, [The Earl of], Royaume-Uni  
ETHERINGTON Bill, Royaume-Uni  
FARINA Renato, Italie, PPE/DC  
GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC  
HERKEL Andres, Estonie, PPE/DC  
KOVÁCS Elvira, Serbie, PPE/DC  
KÜHNEL Franz Eduard, Autriche, PPE/DC  
LOTMAN Aleksei, Estonie, GUE  
MEALE Alan, Royaume-Uni, SOC  
MEIKAR Silver, Estonie, ADLE  
MINCHEV Krasimir, Bulgarie, PPE/DC  
NEGELE Gebhard, Liechtenstein, PPE/DC  
NEUGEBAUER Fritz, Autriche, PPE/DC  
O'REILLY Joseph, Irlande, PPE/DC  
PUCHE Gabino, Espagne, PPE/DC  
QUINTANILLA Carmen, Espagne, PPE/DC  
SCHÄDLER Leander, Liechtenstein, PPE/DC  
VAREIKIS Egidijus, Lituanie, PPE/DC

---

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe  
GDE: Groupe démocrate européen  
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne  
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen  
SOC: Groupe socialiste